



Sensibilisation aux enjeux des TIC

Les enjeux de la société de l'information pour le développement des territoires rhônalpins





INTRODUCTION	3
PARTIE I QU'ENTEND-ON PAR TIC ET HAUT DÉBIT ?	4
Définitions	4
L'impact du haut débit sur le temps de transmission des données	4
Un intérêt marqué pour le haut débit partagé par tous	5
PARTIE II LES TIC ET LE HAUT DÉBIT AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ	6
1. L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE	6
L'administration électronique : des bénéfices attendus pour tous	6
L'administration électronique : une réalité de plus en plus tangible	6
Les bénéfices de l'administration électronique pour les collectivités	7
Quelques exemples de mise en œuvre de l'administration électronique par les collectivités	8
2. LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)	9
Le SIG : un outil d'aide à la décision transversal et mutualisable	9
Un exemple de mise en œuvre des SIG	9
PARTIE III LES TIC ET LE HAUT DÉBIT AU SERVICE DES TERRITOIRES	11
1. L'ACCÈS AU HAUT DÉBIT	11
Un déploiement contrasté	11
Logique de marché et initiatives publiques	12
La stratégie haut débit du territoire	12
Quelques exemples de stratégies territoriales	12
2. LES TIC APPLIQUÉES À LA SANTÉ PUBLIQUE	14
Un objectif : améliorer la qualité des soins et offrir un meilleur suivi médical	14
Un champ d'application au bénéfice de tous	14
Quelques exemples d'applications dans le domaine de la santé	14
3. LES TIC APPLIQUÉES À L'ENSEIGNEMENT	16
De l'ordinateur aux applications pédagogiques	16
Un rôle important pour les collectivités dans le respect de leur compétence	16
Quelques exemples de mise en œuvre des TICE	17
4. LES TIC APPLIQUÉES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE	19
Les technologies au service des dispositifs de formation	19
L'enjeu pour les territoires : rendre plus visible et accessible l'offre de formation	19
Quelques exemples de FOAD	19
5. LES TIC APPLIQUÉES AU TOURISME (E-TOURISME)	21
Les TIC de plus en plus utilisées par la clientèle touristique	21
L'enjeu pour les collectivités : séduire la clientèle touristique, valoriser l'offre touristique territoriale, améliorer les services offerts	21
Quelques exemples de réalisation en matière de e-tourisme	22
6. LES CENTRES DE RESSOURCES TIC	23
Un objectif commun : créer les conditions pour une appropriation des TIC	23
Quelques exemples	23
7. LES POINTS D'ACCÈS PUBLIC À L'INTERNET	25
Des dispositifs variés concourant à un même objectif : favoriser l'accès aux TIC pour tous	25
Quelques exemples de points d'accès publics à Internet	26
CONCLUSION QUELLE DÉMARCHE POUR UN TERRITOIRE ?	27
Le diagnostic du territoire	27
Se poser les bonnes questions	27
La définition et la mise en œuvre de la stratégie TIC du territoire	27
GLOSSAIRE	28
BASE DOCUMENTAIRE	31

Les Contrats de développement de Rhône-Alpes sont au cœur de la politique régionale d'aménagement du territoire. Ils sont basés sur une démarche participative impliquant les acteurs des territoires. Ils visent à accompagner et favoriser la mise en œuvre de projets en lien avec les thématiques spécifiques de développement, propres à chacun des territoires. Consciente du rôle indispensable que les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) tiennent dans le développement socio-économique et l'aménagement du territoire, la Région Rhône-Alpes s'est engagée à accompagner les territoires pour les aider à mieux prendre en compte les enjeux liés aux TIC dans leur stratégie de développement territorial.

En tant qu'élu, vous avez la charge de définir la stratégie de développement de votre territoire et de conduire les actions et projets s'y rapportant. De plus, vous avez un rôle central de liaison avec l'ensemble des acteurs de votre territoire et de prise en compte de leurs attentes et besoins, parmi lesquels les TIC tiennent une place de plus en plus importante.

En effet, les TIC - technologies s'appuyant sur l'informatique et le multimédia, les réseaux de télécommunications et Internet - sont devenues incontournables dans les pratiques quotidiennes des citoyens, des entreprises, des établissements scolaires ou encore des administrations.

Pour votre territoire, cela implique la prise en compte d'enjeux de deux natures différentes :

- ceux relatifs au **déploiement des infrastructures de télécommunications** afin que le haut débit soit disponible pour l'ensemble des acteurs du territoire. La disponibilité du haut débit est un point crucial pour assurer l'avenir de l'attractivité des territoires. Cependant, elle peut dans certains cas, impliquer de forts investissements et doit être envisagée au regard et en cohérence avec les initiatives engagées par les Départements et la Région. On peut distinguer un enjeu de court terme visant à répondre aux besoins exprimés immédiats et un enjeu à moyen/long terme visant à créer les conditions du déploiement du haut ou très haut débit sur le territoire,
- ceux relatifs à **l'animation des territoires au travers des TIC**, à savoir les actions et projets concourants à l'accroissement de l'appropriation des TIC par les acteurs du territoire dans le but de leur offrir une meilleure qualité de services ou encore de permettre au tissu économique de renforcer sa compétitivité. L'animation des territoires s'appuie sur des projets identifiés comme moteurs et exemplaires. Dans l'essentiel des projets et initiatives qui ont vu le jour, on constate une forte implication des élus. Ils concernent des domaines pour lesquels les élus exercent une compétence directe ou une influence certaine : éducation, formation professionnelle et continue, santé, services au citoyen, culture, actions de développement économique.

L'animation des territoires par les TIC, au même titre que la prise en compte des infrastructures de télécommunications haut débit, constitue donc un enjeu majeur de l'action publique. En effet, le retard dans l'appropriation des TIC par les forces vives d'un territoire constitue un facteur de récession et de fracture sociale.

Ce guide de sensibilisation aux usages et pratiques des TIC a pour vocation de vous apporter des exemples concrets de projets TIC en lien direct avec vos préoccupations de développement local.

I QU'ENTEND-ON PAR TIC ET HAUT DÉBIT ?

> DÉFINITIONS

TIC est l'acronyme utilisé pour technologies de l'information et de la communication. Les TIC sont un ensemble de technologies s'appuyant sur l'informatique et le multi-média, les réseaux de télécommunications et Internet, permettant de communiquer, gérer, échanger de l'information au sein d'une organisation, entre différentes organisations ou entre individus.

La notion de débit correspond à la vitesse de transmission des données. L'unité de mesure est le bit (binary digit). On parle de kilobit par seconde (kbps), de mégabit par seconde (Mbps) voire de Gigabit par seconde (Gbps). **La notion de haut débit** doit être perçue de manière dynamique et évolutive, ne serait-ce qu'en raison du développement rapide des technologies et de leurs débits associés. En 2005, on estime à 10 Mbps la valeur plancher du haut débit.

> L'IMPACT DU HAUT DÉBIT SUR LE TEMPS DE TRANSMISSION DES DONNÉES

Pour se rendre compte de l'impact du haut débit, on peut se référer au tableau ci-dessous qui donne quelques exemples du temps nécessaire pour recevoir certains types de fichiers en fonction du débit de la ligne Internet :

Classe de débit	Débit de la ligne	200 emails (1 Mo)	24 photos numériques (12 Mo)	Vidéo (800 Mo)	Film DVD (4,6 Go)
Bas	Modem 56 kbps	3 mn 54 sec	Bas	2 jours	11,6 jours
Bas	Numéris 128 kbps	1 mn 50 sec	Bas	23 h 54 sec	5,86 jours
Moyen	ADSL 256 kbps	41,41 sec	Moyen	9 h 12 mn	2,25 jours
Moyen	ADSL 512 kbps	19,60 sec	Moyen	4 h 21 mn	1,07 jour
Moyen	ADSL 1 Mbps	10,17 sec	Moyen	2 h 15 mn	13 h 16 mn
Haut	DSL/Fibre 10 Mbps	1,07 sec	Haut	14 mn 13 sec	1 h 24 mn
Haut	Fibre 100 Mbps	0,11 sec	Très haut	1 mn 25 sec	8 mn 21 sec
Très haut	Fibre 1 Gbps	0,01 sec	Très haut	8,53 sec	50,13 sec

Source : FiberSpeed demonstrator M&I partners

On gardera à l'esprit, qu'au delà des exemples du tableau, la tendance est à l'accroissement de la taille des fichiers échangés sur Internet et des pages des sites Web, ceux-ci intégrant de plus en plus de contenus multimédia (images, vidéo), et à l'augmentation des échanges via Internet. Aussi, le haut débit devient-il indispensable pour assurer une bonne qualité d'usages et de services.

> UN INTÉRÊT MARQUÉ POUR LE HAUT DÉBIT PARTAGÉ PAR TOUS

Les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès Internet, poussés par un marché en très forte croissance depuis deux ans et une intense concurrence, ont un discours publicitaire offensif. Tous les médias sont utilisés - presse, TV, radio. À travers leurs campagnes publicitaires, chacun perçoit un message vantant la disponibilité et les usages actuels du haut débit (accès Internet, téléphonie sur Internet, TV sur Internet).

Les pouvoirs publics, dans leur mission d'aménagement du territoire, se sont souciés des inégalités dans l'accès à Internet haut débit. Le développement "naturel" de ce marché s'est concentré principalement sur les territoires attractifs par leur potentiel économique. À laisser les opérateurs privés seuls maîtres du déploiement du haut débit, une part importante du territoire et de la population française aurait été tenue à l'écart de manière durable de la réalité du haut débit. L'État et les collectivités sont aujourd'hui engagés au premier plan pour corriger ces inégalités. Le déploiement du haut débit pour tous est désormais une priorité nationale.

Au sein **des entreprises**, les activités de production de biens et services ainsi que les relations clients/fournisseurs demandent une réactivité accrue pour maintenir le niveau de compétitivité. De plus en plus souvent, dans une relation de sous-traitance, les donneurs d'ordre exigent de leurs sous-traitants que certaines procédures soient traitées via les réseaux de télécommunications. Ceux-ci doivent alors se conformer à ces nouvelles exigences et un raccordement haut débit devient alors indispensable pour répondre à cette évolution. Les TIC offrent, par ailleurs, la possibilité aux entreprises d'améliorer les relations avec leurs clients. Et demain, ces nouveaux usages seront devenus une réalité quotidienne.

Les collectivités travaillent naturellement en réseau avec leurs partenaires - institutions et autres. Les procédures papier ont encore un poids important (délibérations, passation de marchés, conventions, et autres procédures administratives...). Toutefois plusieurs initiatives récentes ont permis de remplacer certaines procédures papier par des procédures électroniques (ou téléprocédures). À la clé, une meilleure efficacité et une meilleure qualité du service rendu à tous les niveaux : en interne à la collectivité, pour les citoyens, pour les entreprises. Pour une mise en œuvre de ce qu'on appelle désormais l'administration électronique, il convient, entre autre, de disposer d'un raccordement haut débit.

On ne peut pas passer sous silence également la réalité des TIC pour **le grand public**. Un tiers des foyers français sont raccordés à Internet, et le raccordement haut débit devient majoritaire. Les jeunes générations sont particulièrement friandes des TIC (téléphone portable et SMS, Internet et discussion en ligne...). Par ailleurs, le commerce sur Internet progresse régulièrement. D'une manière générale. Le CREDOC¹ notait lors de son enquête 2004 sur la diffusion des TIC dans la société française, une tendance marquée d'accroissement des usages par le grand public. Ces usages se trouvent facilités par le haut débit.

¹ CREDOC : Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie - www.credoc.asso.fr

II LES TIC ET LE HAUT DÉBIT AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

1. L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

L'intégration des TIC et des applications en réseau dans les procédures administratives forme ce qu'on appelle désormais l'administration électronique et les téléprocédures. Tous les acteurs de l'administration française sont concernés : à la clé, la modernisation du système administratif et l'amélioration du service rendu aux administrés.

> L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE : DES BÉNÉFICES ATTENDUS POUR TOUS

L'administration électronique doit permettre aux usagers de ne plus se déplacer de guichet en guichet. Elle doit centraliser et coordonner les procédures électroniques des différents ministères afin que celles-ci puissent être traitées de la même façon quelle que soit leur origine. En outre, elle doit permettre aux différentes administrations de se transmettre des informations concernant un citoyen, avec l'accord et sous le contrôle de celui-ci.

L'administration électronique ne se limite pas à Internet. Afin de permettre sa mise en place, il faut certes développer des services électroniques qui soient accessibles par Internet, mais aussi par d'autres canaux pour que les bénéfices attendus puissent toucher l'ensemble des citoyens et pas uniquement ceux disposant d'un accès Internet. Il peut s'agir d'une borne interactive, d'un service accessible par le téléphone ou encore par l'intermédiaire d'un agent public connecté à un ordinateur et servant de point unique de renseignement. Cela induit une réorganisation des services administratifs.

> L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE : UNE RÉALITÉ DE PLUS EN PLUS TANGIBLE

L'administration électronique est aujourd'hui une réalité, ne serait-ce qu'au travers de ces quelques cas concrets :

- le numéro unique de renseignement sur les procédures administratives : le "3939"
- plus de 200 téléservices publics et 5 500 sites Internet publics,
- plus de 90 % des formulaires administratifs sont disponibles en ligne,
- près de 2 millions de visiteurs par mois consultent service-public.fr le portail de l'Administration française,
- en 2005, plus d'un million de contribuables ont télédéclaré leurs impôts,
- 50 millions de cartes Sesam Vitale ont été distribuées à ce jour et 200 000 professionnels de la santé utilisent la carte Sesam Vitale,

- plus de 50 % des feuilles de soins sont traitées au travers de Sesam Vitale, soit plus de 600 millions de feuilles maladie, ce qui a permis une réduction des délais de remboursement de deux mois à sept jours,
- la moitié des demandes de certificat de non-gage (plus de 2 millions de demandes par an) s'effectue désormais par Internet avec le service teléc@rtegrise,
- 451 000 établissements utilisent les services de net-entreprises.fr, le site officiel des déclarations sociales,
- près de 4 000 points d'accès public à Internet sont à disposition des usagers sur le territoire français.

> LES BÉNÉFICES DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités ont un rôle privilégié d'interface entre les citoyens et l'administration. Les enjeux de l'administration électronique - modernisation du système et amélioration du service rendu - s'appliquent aux collectivités au même titre qu'aux services de l'État. De nombreuses collectivités se sont engagées dans des projets et initiatives visant à développer les téléprocédures, à partager et échanger des contenus ou encore à coopérer à distance grâce aux réseaux.

Les applications attendues pour les collectivités sont multiples.

La généralisation de l'usage de la messagerie électronique et de l'Internet doit permettre une amélioration :

- des communications intra/inter administrations,
- des communications avec les administrés,
- des communications avec les fournisseurs.

La mise en ligne d'informations pratiques doit aboutir à :

- une meilleure ouverture des services municipaux,
- une optimisation de la gestion du parc locatif ou de logements,
- une amélioration des services, comme par exemple dans les transports publics,
- une valorisation du territoire, comme par exemple en matière de tourisme.

La mise en place de téléprocédures aura notamment pour effet :

- un accès plus aisé aux documents officiels (formulaires administratifs),
- une simplification de procédures administratives spécifiques (état-civil...),
- une optimisation de certaines applications, comme par exemple la gestion du cadastre.

La gestion des marchés publics sera modifiée au travers

- de la dématérialisation des marchés publics (appels d'offres en ligne et possibilité de réponse électroniques).

Le développement d'Internet bénéficiera au citoyen grâce à :

- de meilleures informations sur la vie locale,
- un accès aux délibérations,
- la concertation en ligne.

> QUELQUES EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE PAR LES COLLECTIVITÉS

La mairie de Gluiras (Ardèche)

La commune de Gluiras fait partie des structures les plus actives dans la recherche, l'expérimentation et la mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication.

Remplacer les documents papiers par l'informatique, simplifier les procédures administratives, établir un lien entre les différents services publics, permettre aux citoyens de mieux suivre leurs démarches en cours, autant d'éléments que permet l'administration électronique et que la commune de Gluiras s'est engagée à développer.

De plus, Alain Risson, Maire de Gluiras, est également Président de l'ADeP (Association pour le Développement des e-Procédures - www.adep-france.fr).

Parmi les développements récents du site Internet, la mairie de Gluiras propose une rubrique à destination des personnes handicapées, donnant accès à des informations au format son, accroissant ainsi l'accessibilité des informations de son site Internet.

Contact utile :

Alain Risson, Maire

Tél : 04 75 66 74 30

Email : mairie-gluiras@wanadoo.fr

www.mairie-gluiras.fr

Intranet des Monts du Lyonnais

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication constituent un moyen d'action privilégié pour promouvoir les Monts du Lyonnais.

Elles doivent permettre le développement du travail en collaboration avec tous les acteurs des Monts du Lyonnais : Mairies, Communautés de Communes et SIMOLY (Syndicat intercommunautaire des Monts du Lyonnais) mais également les bibliothèques, les écoles, les associations, les offices de tourisme, etc.

En complément du site internet, un Intranet a été développé pour permettre le travail en coopération des différents acteurs des Monts du Lyonnais.

L'Intranet est composé d'applications diverses concourant à un même but : permettre à des utilisateurs géographiquement éloignés de travailler en équipe. Le travail en équipe peut se concrétiser par le partage d'informations, ou bien la création et l'échange de données informatisées. Il s'agit la plupart du temps d'outils de messagerie (instantanée ou non), ainsi que d'applications diverses telles que :

- agenda partagé,
- espace de documents partagés,
- outils d'échange d'information (forums électroniques),
- outil de gestion de contacts.

Contact utile :

Jacques Cribier, Président du comité NTIC des Monts du Lyonnais

Tél : 04 78 19 01 04

bet.cribier@chello.fr

2. LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

> LE SIG : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION TRANSVERSAL ET MUTUALISABLE

L'action publique en matière d'aménagement et de gestion d'un territoire repose sur la prise en compte de données à caractère géographique :

- le cadastre,
- le plan d'occupation des sols et le plan local d'urbanisme,
- les réseaux d'assainissement,
- les zones d'activités,
- l'environnement,
- le patrimoine local...

Un système d'information géographique (SIG) est un ensemble d'outils et logiciels informatiques permettant de gérer l'acquisition, la production, la gestion et la diffusion des informations caractérisant le territoire en tenant compte de leur localisation ou référencement géographique.

L'information géographique, par l'utilisation d'un SIG, occupe aujourd'hui une place majeure dans les processus de décision liés à l'aménagement et la gestion des territoires. L'ouverture de l'accessibilité aux SIG, jusqu'ici dédiés à des problématiques de gestion et de production de documents cartographiques, induit de nouvelles formes de travail et de collaboration entre les acteurs en charge du développement territorial.

> UN EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DES SIG

La régie de Gestion des Données des Pays de Savoie

La Régie de Gestion des Données (RGD) des Pays de Savoie est un service public bi-départemental créé en 2004 par décision de l'Assemblée des Pays de Savoie. Sa forme juridique est une régie personnalisée à caractère industriel et commercial. Elle est dotée de l'autonomie budgétaire et de la personnalité morale.

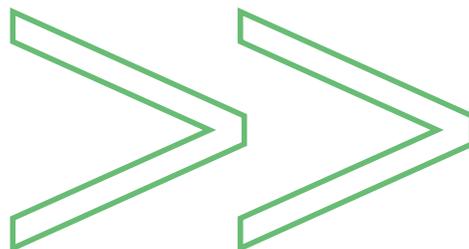
Elle a pour but d'assumer toute mission qui vise à :

- organiser l'étude, la conception, le développement informatique, la mise en place et l'exploitation du système informatisé de la banque de données technique et spatiale des départements de la Savoie et de la Haute Savoie,
- diffuser des données, des géoservices auprès des collectivités locales du département, des administrations, des organismes publics, parapublics de la Savoie et de la Haute Savoie,
- mutualiser toute prestation concernant l'informatique ou les systèmes d'information des collectivités territoriales, locales et des services publics des départements de la Savoie et de la Haute Savoie.

La RGD 73-74 rend accessibles les données départementales de base dont elle est chargée de gérer la mise en œuvre et l'actualisation. Ces données départementales sont composées comme suit :

Données départementales de base	Données partenariales
Cartographie générale	Périmètres de Protection des sources
BD Carto (Scan 100, Scan 25)	Risques naturels (Périmètre de Prévention des risques, carte des aléas)
Cadastre (Plan & matrice)	Routes départementales
Orthophoto numérique Couleur	Urbanisme (P.O.S et servitudes)
Altimétrie (Points cotés & Courbes de niveau)	
Points G.P.S.	
Données administratives communales	

Contact utile : Tél : 04 50 23 94 94,
Email : info@rgd73-74.fr, www.rgd74.fr



III LES TIC ET LE HAUT DÉBIT AU SERVICE DES TERRITOIRES

1. L'ACCÈS AU HAUT DÉBIT

> UN DÉPLOIEMENT CONTRASTÉ

Alors que tout le monde s'entend sur l'importance du haut débit pour l'attractivité des territoires, force est de constater que son déploiement n'est pas encore total et que, particulièrement pour les territoires ruraux, il reste encore des "zones blanches", c'est à dire des parties du territoire en dehors de la couverture haut débit.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage de couverture ADSL de la population en Rhône-Alpes :

Territoire	% de couverture
Ain	82%
Ardèche	62,5%
Drôme	80,6%
Haute-Savoie	83,7%
Isère	86,3%
Loire	88,5%
Rhône	97,1%
Savoie	79,3%
Région ensemble	86,8%

Source : ORTEL fin 2004

> LOGIQUE DE MARCHÉ ET INITIATIVES PUBLIQUES

Depuis l'ouverture du secteur des télécommunications à la concurrence, la stratégie de déploiement des opérateurs est dictée par une logique de marché. Il en découle une concentration des réseaux haut débit dans les zones urbaines présentant un potentiel de marché important. La réalité de la fracture numérique peut donc se mesurer au travers :

- du déploiement inégal de l'accès haut débit,
- de la disponibilité d'une offre réellement concurrentielle limitée aux grands centres urbains.

Cette situation est renforcée par les caractéristiques de l'ADSL, technologie la plus répandue pour accéder à l'Internet rapide. L'ADSL utilise le câble téléphonique. Plus la distance séparant l'utilisateur du dernier point de présence de l'opérateur est grande, plus le débit final est faible. Ainsi, les réelles capacités haut débit de l'ADSL, c'est à dire au delà de 10 Mbps, se trouvent-elles limitées à un rayon de quelques centaines de mètres autour du point de présence de l'opérateur.

L'évolution récente du cadre réglementaire encadrant le champ d'intervention des collectivités dans le domaine des infrastructures et réseaux de télécommunications offre une légitimité aux collectivités pour engager des initiatives d'aménagement numérique de leur territoire. Ces initiatives peuvent concerner le déploiement d'une infrastructure neutre et ouverte à une échelle départementale ou régionale, ou encore traiter le problème des zones blanches en déployant des technologies alternatives.

> LA STRATÉGIE HAUT DÉBIT DU TERRITOIRE

La problématique de l'accès haut débit de votre territoire doit être abordée en distinguant le court terme - comment répondre rapidement à une demande exprimée par les acteurs du territoire ; et le long terme - comment créer les conditions pour un déploiement évolutif du haut et du très haut débit. Pour le long terme, la stratégie du territoire devra tenir compte des initiatives haut débit des échelons territoriaux supérieurs tels que Région ou Département afin d'aboutir à un schéma cohérent prenant en compte aussi bien les réseaux de collecte que ceux de desserte des territoires.

> QUELQUES EXEMPLES DE STRATÉGIES TERRITORIALES

Le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique), les Inforoutes de l'Ardèche

En 2005, entre 60 et 70% de la population devrait être desservi par l'ADSL en Ardèche, représentant 50% du territoire. La faiblesse de densité de la population ardéchoise, dès qu'on quitte la Vallée du Rhône, est un frein à l'arrivée de la concurrence sur le secteur d'Internet haut débit. Pour le SIVU, le déploiement de technologies alternatives haut débit peut contribuer à l'aménagement du territoire départemental.

C'est pourquoi, en cohérence avec les évolutions du contexte réglementaire, le SIVU a souhaité engager en 2005, trois expérimentations Internet haut débit reposant sur des technologies alternatives :

- Wi-Fi-satellite à Saint André de Cruzières,
- accès Internet par le réseau électrique (CPL - courant porteur en ligne) à l'école de Colombier le Vieux,
- liaison en très haut débit entre le siège du SIVU à Saint-Agrève et sa plate-forme technique du Cheylard permettant de disposer d'un bureau virtuel sur les deux sites.

Contact utile :

Inforoutes de l'Ardèche (Administration et secrétariat du syndicat)
13 avenue des Cévennes BP 6
07320 Saint-Agrève
Tel : 04 75 30 13 13
www.inforoutes-ardeche.fr
www.ardeche-net.fr

Le réseau du Département du Rhône

Suite au projet des Autoroutes rhodaniennes de l'information lancé en 1996 par le Conseil Général du Rhône, 95% des communes disposent d'un raccordement Internet haut débit. Le réseau déployé s'appuie principalement sur un réseau câblé départemental. La construction et l'exploitation de ce réseau sont confiées à un opérateur privé qui distribue des services de télévision, d'Internet haut débit et de téléphone sur ce réseau auprès de 240 000 foyers.

En contrepartie du financement de 30% de l'infrastructure (71 M€ sur les 227M€), l'opérateur dessert les zones rurales et offre des liaisons Intranet gratuites pour les services publics du département et les communes adhérentes. Dans le cadre de la convention liant l'opérateur aux collectivités, les écoles et collèges bénéficient de connexions gratuites et permanentes à ce réseau.

Dans les zones rurales, il reste 30% de la population qui se trouve hors des bourgs centres et donc non desservi par le réseau départemental et l'ADSL. C'est pourquoi le département a lancé une expérimentation de desserte Internet rapide en Wi-Fi sur ces zones. Cette expérimentation est menée par l'Association Rhône sans-fil.

Contact utile :

Rhône sans fil
Centre Multimédia Erasme
69930 St Clément les places
Tél : 04.72.61.76.52
Email : info@rhonesansfil.net
www.rhonesansfil.net

2. LES TIC APPLIQUÉES À LA SANTÉ PUBLIQUE

> UN OBJECTIF : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOINS ET OFFRIR UN MEILLEUR SUIVI MÉDICAL

Les TIC jouent un rôle de plus en plus important dans un secteur qui a souvent été pionnier dans l'intégration des technologies. Les réseaux de santé doivent permettre d'optimiser les accès, d'assurer la continuité des soins, d'informer le public, de former les professionnels, et notamment ceux qui sont isolés dans les zones rurales. C'est un élément essentiel de l'aménagement des territoires.

> UN CHAMP D'APPLICATION AU BÉNÉFICE DE TOUS

Pour les médecins et les professionnels de la santé, les TIC trouvent leur application au quotidien dans leur relation avec les patients mais aussi avec les établissements et organismes de santé. Les TIC permettent aussi d'envisager des actes médicaux à distance par la télémédecine. Cela concerne :

- la téléconsultation, le télédiagnostic ou encore le suivi du patient à distance,
- l'accroissement des performances des services d'urgence,
- la télésurveillance du patient à domicile,
- la téléchirurgie et la chirurgie assistée par ordinateur,
- la mise en place de réseaux de soins offrant un transfert d'information à l'ensemble des acteurs du réseau,
- la téléformation.

Dans **le quotidien de la vie des français**, une des applications remarquables des TIC est la carte Sesam-Vitale. Chaque assuré social en est titulaire et l'utilise lors de ses visites auprès du médecin, de la délivrance des prescriptions médicales à la pharmacie ou encore lors d'une hospitalisation. Le bénéfice premier est le raccourcissement des délais de remboursement (de 2 mois à 7 jours en moyenne). Cela n'a été rendu possible que par la mise en œuvre d'un système d'information et de réseaux de télécommunications performants.

Enfin, le dossier médical personnel est un chantier engagé pour les prochaines années au plan national et en Région Rhône-Alpes. Il s'agit d'un nouvel outil qui doit constituer, pour l'ensemble des professionnels de santé et de soins, un support d'information fédérateur autour et au service du patient. La mise en place du dossier médical personnel nécessitera un recours accru aux transmissions électroniques.

> QUELQUES EXEMPLES D'APPLICATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

La télémédecine est fortement développée en Région Rhône-Alpes. On pourra se reporter à l'observatoire des réseaux de télésanté géré par le Ministère de la Santé pour prendre connaissance des 46 réseaux existants dans la région (www.observatoire-telesante.sante.gouv.fr/carto/init_fr.htm).

Parmi les réseaux existants de télésanté ou de télémedecine en Rhône-Alpes, on peut citer: **ONCOR@**

Le réseau ONCOR@ regroupe aujourd'hui 43 structures. C'est un réseau pilote en cancérologie au niveau national.

Oncor@Net est la plate-forme de communication du système d'information ONCOR. Il propose :

- un site Internet d'information tout public sur le réseau, ses membres, son projet (<http://oncoranet.lyon.fnclcc.fr>) et d'accès réservé aux membres à des bases de données de connaissances, Thesaurus et d'outils réseaux,
- un Dossier Patient Partagé et Réparti.

Périm@t - la Toile des Neiges

Il s'agit d'un réseau de visioconférence entre les établissements hospitaliers de Savoie et Haute-Savoie et d'un lien pour le diagnostic anténatal avec le CHU de Grenoble.

Le réseau ville-hôpital d'Annecy

Il permet des échanges sécurisés de données médicales nominatives entre professionnels de santé (hôpitaux, médecine de ville, professions paramédicales), dans le respect des procédures de confidentialité. À ce jour, le réseau regroupe 70 médecins libéraux, 6 établissements de soin, un laboratoire. Il sera prochainement étendu aux professions paramédicales.

Projet IFREMMONT

Ce projet est soutenu dans le cadre du programme d'actions innovatrices de la Région Rhône-Alpes et des fonds FEDER (PRAI).

Les populations en montagne, que ce soit pour le travail ou pour le tourisme, rencontrent des problèmes de santé particuliers nécessitant une médecine spécialisée appelée communément "médecine de montagne". Ces problèmes sont la conséquence directe ou indirecte des paramètres environnementaux qui caractérisent le milieu montagnard : froid, altitude, isolement, dangerosité. Cette médecine pour être exercée, requiert des compétences spécifiques. Des professionnels de la médecine ont pris l'initiative de mettre en place l'IFREMMONT (Institut Français de Médecine de Montagne). Il a pour objectif de devenir l'un des pôles d'excellence en la matière au travers de l'arc alpin et de s'ouvrir sur l'Europe. Le premier volet de ce projet porte sur la création d'un centre d'appel international de régulation et de télémedecine. Il s'agit d'une plate-forme et d'une permanence téléphonique et informatique animée par des médecins spécialistes. Cette permanence "SOS-Médecine de montagne" sera ouverte aux pratiquants et usagers (guides, gardiens de refuge, expéditions, public...) où qu'ils se trouvent 24h/24h durant toute l'année. Des spécialistes (médecins urgentistes) bilingues répondront aux demandes. Cette astreinte sera assurée les deux premières années par les médecins du Secours en Montagne des Pays du Mont-Blanc (9) travaillant au sein du service des urgences des Hôpitaux du Mont-Blanc (HMB).

Le second volet concerne la formation des acteurs de secours en montagne. La téléformation se réalisera à travers la mise en place de moyens de transmission vidéo et par la création d'un site Internet global.

Contact utile :

Emmanuel CAUCHY, Président du DMTM (Département de Médecine et de Traumatologie de Montagne) de Chamonix

Tél: 04-50-53-84-23

Email: dmtmcham@wanadoo.fr

3. LES TIC APPLIQUÉES À L'ENSEIGNEMENT

> DE L'ORDINATEUR AUX APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES

L'usage des TIC dans l'enseignement a dépassé le stade du cercle d'initiés. Les établissements scolaires sont tous relativement bien dotés d'ordinateurs et de connexion à Internet. Pour ce qui concerne le raccordement Internet, il reste encore à généraliser l'accès haut débit pour les établissements scolaires.

Mais l'équipement n'est pas tout, l'enjeu actuel est d'assurer l'utilisation des TIC de manière transversale, c'est-à-dire pour l'ensemble des matières enseignées. On parle de TICE, pour Technologies de l'Information et de la Communication appliquées à l'Enseignement.

L'Éducation Nationale, les rectorats d'académies et les établissements scolaires s'emploient à développer le cadre de référence et les outils pour favoriser l'appropriation des nouveaux usages. L'objectif général est de banaliser les usages des TIC auprès des élèves et de la majorité des enseignants, d'ici à trois ans.

Parmi les nouveaux usages, les ressources multimédia en ligne devraient connaître un réel succès dans les toutes prochaines années. Des portails ont été expérimentés (l'Espace Numérique des Savoirs) et sont maintenant disponibles pour les établissements scolaires sous la forme d'abonnement (Canal Numérique des Savoirs, Kiosque Numérique de l'éducation...).

Pour ce qui concerne les écoles, l'Éducation Nationale, en relation avec les collectivités, lance à partir de la rentrée 2005/2006 une application de gestion administrative de la scolarité des enfants "Base élèves" qui nécessitera le recours à une connexion permanente haut débit.

> UN RÔLE IMPORTANT POUR LES COLLECTIVITÉS DANS LE RESPECT DE LEUR COMPÉTENCE

Les collectivités, de par leur compétence en matière d'équipement des établissements scolaires, sont parties prenantes au développement des TICE. Leur implication doit se faire en étroite partenariat avec les services de l'Éducation Nationale afin que l'équipement TICE des établissements scolaires s'inscrive au mieux dans une logique d'usages pédagogiques.

La Région Rhône-Alpes, assure déjà, par "AMPLIVIA", la connexion à des débits élevés pour les établissements scolaires du Primaire à l'Université et pour les établissements d'enseignement agricole.

Le réseau régional haut débit "AMPLIVIA" est un service d'interconnexion de "points de présence" répartis sur le territoire et à partir desquels est assuré, via les moyens d'accès (réseaux capillaires), l'interconnexion des sites utilisateurs, la gestion du trafic intra-régional, l'accès aux réseaux extérieurs nationaux et internationaux par renater (pour les utilisateurs accrédités).

Le réseau apporte des services accessibles à toutes les communautés d'utilisateurs autorisées

> QUELQUES EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DES TICE

Le plan multimédia pour les écoles - Saint-Etienne Métropole

Saint-Etienne Métropole a lancé en 1998, un plan "Multimédia dans les Ecoles" dont l'objectif était de doter, à l'horizon 2005, l'ensemble des écoles de l'agglomération d'équipements multimédia connectés à Internet.

Afin de lutter contre la fracture numérique et de donner les mêmes bases éducatives à tous les enfants qu'ils soient en ville ou à la campagne, 320 écoles réparties sur les 41 communes concernées de l'agglomération se sont vues équipées de matériel informatique multimédia. Aujourd'hui, les 142 écoles primaires publiques de l'agglomération ont reçu leur équipement.

Il en va de même pour les 58 écoles privées et pour 56 des 119 écoles maternelles. L'objectif poursuivi est qu'à fin 2005, l'ensemble des écoles primaires et maternelles de l'agglomération disposera d'au moins un poste par classe.

Cela représente un total de 1 500 ordinateurs. Cette opération aura coûté 4.5 millions d'euros à l'agglomération.

Avec "Métroclic", le plan multimédia dans les écoles de Saint-Etienne Métropole, la Communauté d'agglomérations a mis en place différentes mesures d'aides et d'accompagnements afin de garantir le bon fonctionnement de ce réseau :

- pour optimiser l'utilisation pédagogique du matériel, une démarche de formation des enseignants au multimédia a été lancée. Un maître référent, au minimum, par école, suit cette formation réalisée en lien avec l'Inspection Académique,
- pour garantir une sécurité maximale sur le réseau Internet et interdire la consultation de sites prohibés, un serveur de filtrage intervient pour l'ensemble des écoles. Il est installé sur le réseau régional "AMPLIVIA",
- enfin, une cellule maintenance, mise en place dès l'origine, composée de deux techniciens, assure le suivi et la maintenance de l'ensemble des équipements à la demande des enseignants.

La signature de la convention en février 2005 entre l'Inspection Académique et Saint-Etienne Métropole vient officialiser ce partenariat dont la valeur pédagogique est incontestable.

Saint-Etienne Métropole entend bien aller plus loin en étendant son plan multimédia pour les écoles aux enfants malades dans un proche avenir.

Contact utile :

M. DUPLAIN Chargé de missions, Enseignement Supérieur et multimédia dans les écoles - Saint-Etienne Métropole.

Tél: 04 77 49 21 49

www.agglo-st-etienne.fr

Laclasse. com

Le raccordement à Internet et l'équipement multimédia des établissements scolaires doivent être accompagnés de formations des utilisateurs, de mise à disposition de contenus et de services adaptés aux enseignants et du développement de nouvelles pratiques pédagogiques.

Le serveur Laclasse.com veut faciliter l'accès à des documents pédagogiques et éducatifs pour les enseignants, leur proposer des outils de coopération, d'autoformation et mettre à la disposition gratuite des élèves et enseignants des outils simples et efficaces de travail.

La mutualisation des moyens et l'accès à des contenus en ligne permettent d'obtenir des économies d'échelle en terme de licence, de maintenance et de travail. Il s'agit bien d'outils à la disposition des enseignants et des élèves et non de services d'enseignement à distance.

Ce serveur est édité par le Conseil Général du Rhône et hébergé au centre Erasme, en partenariat avec l'Académie de Lyon. Plusieurs utilisations sont possibles en classe, avant ou après la classe.

L'enseignant peut simplement échanger des conseils, des plans de cours avec d'autres collègues. Mais aussi :

- être informé et faire connaître les nouveaux sites de sa matière,
- trouver des documents à imprimer à donner ensuite aux élèves (fonds de carte, textes...),
- projeter à l'aide d'un vidéo-projecteur des supports de cours trouvés et éventuellement assemblés sur laclasse.com. Laisser travailler ses élèves sur des postes individuels autour d'exercices et de banques de documents choisis au préalable. Mobiliser ses élèves autour de travaux de création qui seront ensuite publiés sur laclasse.com.

L'élève peut lui aussi échanger avec les autres élèves et les enseignants depuis les ordinateurs de son établissement, de sa bibliothèque et depuis son domicile. Il peut trouver des documents pour approfondir ses connaissances, publier pour sa classe des documents ou des recherches, participer à des échanges de connaissances avec d'autres élèves et d'autres classes.

Les parents d'élèves pourront consulter des travaux fait en classe et l'agenda de la classe et entrer en contact par email avec les enseignants.

Contact utile :

Centre ERASME

Tél : 04 74 70 68 40

info@erasme.org

www.laclasse.com

4. LES TIC APPLIQUÉES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

> LES TECHNOLOGIES AU SERVICE DES DISPOSITIFS DE FORMATION

Le e-learning, ou e-formation ou enseignement à distance par Internet, est une "nouvelle" forme d'enseignement en pleine expansion. Ce mode d'apprentissage repose, à travers l'accès à distance (via un ordinateur relié à un intranet, à un extranet ou encore à Internet), sur la mise à disposition de contenus de formation et de services associés, ainsi que sur la mise en place de collaborations et d'échanges entre l'enseignant et les "apprenants". L'accès aux ressources est ainsi considérablement élargi ainsi que les possibilités de collaboration et d'interactivité.

La Formation ouverte et à distance (FOAD) se caractérise par un dispositif de formation regroupant une plateforme pour la mise à disposition de contenus et d'outils de communication (chat, forum...) et proposant diverses situations pédagogiques : tutorat, autoformation, projet tutoré, regroupement... La FOAD se déroule soit totalement, soit en partie à distance selon le scénario pédagogique établi.

> L'ENJEU POUR LES TERRITOIRES : RENDRE PLUS VISIBLE ET ACCESSIBLE L'OFFRE DE FORMATION

L'inscription d'un territoire dans un dispositif de formation ouverte et à distance (FOAD) est un moyen d'améliorer l'offre de formation existante, d'ouvrir le territoire à des formations non dispensées traditionnellement et donc, de contribuer au renforcement du niveau de qualification de la population locale. On mesure l'intérêt que présente la FOAD pour différents publics du territoire : personnes en recherche d'emploi, formation en alternance, formation continue des salariés...

> QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATION EN FOAD

FORMAVIA (www.formavia.fr)

La Région Rhône-Alpes a créé le réseau régional des formations continues pour faciliter l'accès à la formation de publics éloignés de centres de formation et les sensibiliser à l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Le réseau, co-piloté aujourd'hui par l'État et la Région, contribue à développer la formation ouverte et à distance (FOAD) et s'adresse à l'ensemble des Rhônalpins, avec une priorité en direction des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés de très petites ou de petites entreprises.

Le réseau s'articule autour :

- d'une cinquantaine d'organismes de formation qui proposent des modules de formation ouverte et à distance (FOAD),
- d'une vingtaine de sites d'accès à la formation, ouverte et à distance, chargés de l'accueil du public (principalement des collectivités locales),
- d'un portail d'information sur la formation ouverte et à distance, une plate-forme de formation à distance et un ensemble de services permettant de réaliser un processus complet de formation ouverte et à distance.

Une assistance technique est mise à disposition des membres du réseau pour son fonctionnement et sa maintenance. La Région peut participer au financement des équipements des sites d'accès à la FOAD et des organismes de formation.

Contact utile :

Hugues JONNIAUX, chargé de mission à la Direction Emploi et Formation Continue
Conseil Régional Rhône-Alpes - DEFC

defc@cr-rhone-alpes.fr

www.formavia.fr

Projet Accompagner des initiatives de femmes dans le Bugey par les TIC

Ce projet, retenu dans le cadre du programme régional d'actions innovatrices PRAI, vise à constituer plusieurs groupes de femmes dans deux cantons isolés du Bugey pour les former à l'utilisation d'un ordinateur et à Internet. L'action a également pour but de faire naître des initiatives individuelles et collectives dans 3 secteurs du territoire : le tourisme, les activités économiques TPE PME, et les services aux personnes. Les exemples d'initiatives susceptibles d'être initiées sont multiples : création d'associations ou d'activités, VAE, création de sites Internet, entrée en formation (dont FOAD)... Des échanges d'expériences auront lieu entre ces groupes formés et des initiatives plus globales pourront se développer. Des échanges avec les réseaux locaux (élus, associations) seront également prévus pour mieux insérer les femmes dans le tissu local et leur permettre de développer des initiatives.

Contact utile :

Carine BELLEC

CFPPA Belley

Tél : 04 79 81 30 17

Mél : cfppa.carine@libertysurf.fr

5. LES TIC APPLIQUÉES AU TOURISME (E-TOURISME) : SÉDUIRE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE, VALORISER L'OFFRE TOURISTIQUE TERRITORIALE, AMÉLIORER LES SERVICES OFFERTS

> LES TIC DE PLUS EN PLUS UTILISÉES PAR LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE

Selon une récente étude menée par ACSEL (Association pour le commerce et les services en ligne), 30% des français qui sont partis en vacances en 2004 ont préparé leur voyage via Internet. 40% d'entre eux ont également réalisé une réservation en ligne. À travers ces chiffres, on perçoit le bouleversement de l'organisation de l'offre touristique d'un territoire occasionné par l'usage d'Internet par la clientèle touristique.

> L'ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS : SÉDUIRE LA CLIENTÈLE TOURISTIQUE, VALORISER L'OFFRE TOURISTIQUE TERRITORIALE, AMÉLIORER LES SERVICES OFFERTS

Pour les collectivités, l'enjeu du développement d'une politique e-tourisme est de rendre visible et attractive l'offre touristique en proposant un mode d'accès aux informations mais aussi à la réservation de séjour compatible avec l'évolution du comportement de la clientèle touristique.

Le développement de l'activité touristique d'un territoire repose sur l'implication de nombreux acteurs, tant publics que privés. Sa promotion requiert une bonne organisation entre l'ensemble de ces acteurs.

Le volet marketing territorial du tourisme est devenu une nécessité pour assurer :

- la visibilité du territoire auprès des clients touristes potentiels,
- la valorisation des caractéristiques et des spécificités du territoire,
- la promotion des activités touristiques et des services associés.

Les TIC et Internet permettent de mettre en valeur à la fois le territoire et ses intérêts touristiques. Ils offrent également de nouvelles perspectives de développement et de valorisation des activités de tous les acteurs du secteur du tourisme (hôteliers, restaurateurs, guides touristiques, musées, centres de loisirs...).

De nombreuses initiatives peuvent être engagées par les acteurs du tourisme du territoire :

- création de sites Web ou de portails,
- offre de services avancés tels que la réservation en ligne de séjours simples ou packagés,
- développement d'une signalétique interactive sur le territoire,
- etc.

> QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATION EN MATIÈRE DE E-TOURISME

Mise en place d'un système de réservation en ligne sur le site portail Internet du Pays de Maurienne

Le but du projet est d'intégrer un système de vente en ligne au portail touristique de la vallée poursuivant 3 grands objectifs :

- faciliter l'accès à l'offre de produits touristiques de la vallée. L'offre touristique est centralisée mais les points d'accès au système sont multiples. La gestion des stocks se fait en temps réel,
- offrir la possibilité de tout réserver au même endroit. Le client réserve non seulement son hébergement mais doit aussi pouvoir réserver tous les services qu'il souhaite consommer pendant celui-ci, comme par exemple des cours de ski, des forfaits remontées mécaniques ou de la location de matériel,
- structurer l'offre touristique en mobilisant l'ensemble des prestataires touristiques autour d'un objectif commun : la commercialisation de la Maurienne.

Contact utile :

<http://chartreuse.for-system.com>

<http://maurienne-tourisme.for-system.com>

Réseau de panneaux lumineux interactif de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy

Les communes de la communauté de communes du Pays d'Amplepuis Thizy diffusent des informations sur 7 panneaux lumineux répartis sur le territoire. La gestion des informations est réalisée à partir d'un Intranet intercommunal.

Les messages sont créés par les différentes communes du territoire. Une validation de chacun des messages est effectuée par la communauté de communes. Les informations concernent tous les événements touristiques et culturels du territoire tels que les expositions, les spectacles, les concerts et les animations dans les communes.

Les lieux d'implantation des panneaux ont été choisis par les mairies des communes, pour leur situation stratégique sur le territoire.

Contact utile :

Mélanie Thieffry, chargée de mission

GAL Beaujolais Vert

Tél : 04 74 89 58 48

Email : beaujolais.vert@ccpat.org

6. LES CENTRES DE RESSOURCES TIC

> UN OBJECTIF COMMUN : CRÉER LES CONDITIONS POUR UNE APPROPRIATION DES TIC

Au-delà de la disponibilité d'Internet et des TIC, l'appropriation de ces outils dans l'optique de leur utilisation est un des enjeux majeurs pour les utilisateurs. Dans leur mission d'aménagement du territoire, les collectivités locales doivent aller au-delà de leur mission de déploiement d'infrastructures et de services et s'inscrire dans des structures visant à promouvoir les usages. Le chantier est important, ne serait-ce que dans la sphère publique et para-publique.

Des structures du type centre de ressources TIC ont été mises en place dans certains territoires de la région. Leurs missions principales sont : l'accompagnement des usagers, l'accueil de formation, la mise à disposition d'un premier niveau de conseil, le relais de dispositif d'aides dans le domaine des TIC, la mise à disposition de ressources matérielles et humaines dans une approche mutualisée...

Les centres de ressources TIC s'adressent principalement aux organismes du secteur public et/ou aux entreprises, TPE, PME/PMI, artisans...

> QUELQUES EXEMPLES

Le centre de ressources informatiques (CRI) du Pays de Gex

Le CRI est géré par une structure associative sur fonds publics des deux communautés de communes et de la Région Rhône-Alpes par le biais du Contrat de Développement Rhône-Alpes (CDRA).

En 1997, l'utilisation d'Internet semblait déjà incontournable : l'Internet dans le secteur privé (CERN, ONG, Grandes entreprises,...) se développait rapidement tandis que dans la sphère publique son utilisation tardait.

Le développement de cette technologie était freiné par des aspects d'ordre culturels et techniques :

- culturels : les structures administratives à l'organisation pyramidale ont par essence du mal à fonctionner en réseau fondement même Internet,
- techniques : il faut apprendre à utiliser de nouveaux logiciels et mettre en œuvre de nouveaux matériels.

Le CRI est né de la volonté politique de faire tomber ces barrières.

Ses missions concernent :

- les infrastructures informatiques (serveurs et ordinateurs) et télécoms (liaison Internet),
- les services - sensibilisation et information, conseil, raccordement à Internet et hébergement mails et site Web pour les acteurs publics et associatifs du territoire, formation et assistance aux utilisateurs,
- les usages - création de sites publics et parapublics...

Contact utile :

Sylvain Blanc, chargé de mission CRI

Tél : 04 50 42 05 90

Email : sblanc@cri01.org

ÉRASME

Le centre Érasme est le service du Département du Rhône chargé d'expérimenter les usages publics des technologies de l'information et de conduire les projets relatifs à Internet et à la mise en réseau des établissements scolaires... Implanté en zone rurale, à Saint-Clément-les-Places, ce centre de hautes technologies démontre qu'une fois les problèmes de desserte à haut débit résolus, des centres de compétences peuvent s'implanter sur l'ensemble du territoire.

Érasme réunit quatre centres de ressources en un seul lieu :

- le centre serveur concentre du matériel, des technologies et des savoir-faire, destinés à stocker des informations, à en gérer l'accès et la distribution sur les réseaux optique, Internet et Intranet,
- le centre d'expérimentations, par un travail de veille et de tests, déniche les technologies informatiques susceptibles de rendre service aux usagers du département,
- le centre de production de contenus qui, après s'être emparé des technologies validées par les équipes du centre d'expérimentations, négocie les droits d'auteur auprès d'entreprises privées (pour la diffusion de contenus pédagogiques gratuits) et accompagne les usagers dans la publication de leurs propres productions (exposés de cours, CD-Rom scolaires, parcours pédagogiques...),
- le centre de formation propose aux acteurs publics des stages d'accès au multimédia et à la bureautique, dans un cadre conçu pour apprendre sereinement.

Contact utile :

Centre ÉRASME

Yves Armel Martin

Tél : 04 74 70 68 40

Email : info@erasme.org

www.erasme.org

Les cybersites de Rhône-Alpes

Les centres de ressources peuvent également avoir vocation à s'adresser aux PME/PMI. Pour la région Rhône-Alpes, il s'agit des cybersites. Le réseau des cybersites a reçu le soutien de l'État et la Région Rhône-Alpes. L'objectif est de promouvoir un lieu d'échange et de présentation des TIC dédié aux entreprises traditionnelles afin de leur permettre d'intégrer les bénéfices de ces nouvelles technologies. Rhône-Alpes Numérique assure l'animation du réseau des cybersites, la mise à disposition de contenus et d'outils mutualisés, et une assistance à maîtrise d'ouvrages.

Un cybersite est un espace regroupant ou faisant fonctionner en réseau des moyens humains et techniques dont la finalité d'action est la sensibilisation, l'information et la formation aux usages des TIC dans les entreprises et particulièrement dans les TPE, PME et PMI. Cet espace travaille en réseau avec les autres cybersites de Rhône-Alpes (Saint-Etienne, Lyon et Cyb'Ardèche) et l'ensemble des acteurs du développement économique.

Dans ce qui suit, seules sont mentionnées les caractéristiques liées aux fonctions communes aux différents cybersites du réseau Rhône-Alpes :

- un cybersite a pour vocation d'informer et de sensibiliser de manière concrète et pratique les PME aux offres de base en matière de TIC, pour leurs relations avec l'extérieur, mais d'abord dans leurs utilisations au sein de l'entreprise,

- le cybersite apporte à l'entreprise les connaissances de base sur les TIC, lui permettant d'être plus autonome dans sa réflexion stratégique, en faisant précéder l'introduction des TIC d'une phase de sensibilisation, d'information et de réflexion avant toute réalisation,
- la cible centrale de son action est constituée par les entreprises qui n'ont pas entamé leur réflexion sur l'intégration de ces outils ; elle est également constituée par les entreprises souhaitant faire évoluer leur usage des TIC.

Rhône-Alpes Numérique (animation du réseau) tél : 04 38 12 31 72 www.numera.org	Cybersite de Saint Etienne - Association Cyble Tel : 04 77 79 21 69 Email : info@loire-cybersite.net www.loire-cybersite.net
Espace Numérique Entreprise de Lyon Tél : 04 37 64 46 10 Email : info@ene.fr www.ene.fr	CYB@RDECHE Tél. 04.75.69.27.03 Email : contact@cybardeche.fr www.cybardeche.fr

7. LES POINTS D'ACCÈS PUBLIC À INTERNET

> DES DISPOSITIFS VARIÉS CONCOURRANT À UN MÊME OBJECTIF : FAVORISER L'ACCÈS AUX TIC POUR TOUS

Destinés à tous les publics, les points d'accès public à Internet proposent à ses usagers des activités variées et encadrées, par le biais d'ateliers collectifs, mais également dans le cadre de médiations individuelles et de plages réservées à la libre consultation.

Plusieurs dispositifs, au niveau national, existent: le ministère de la Culture et de la Communication mobilise des crédits au bénéfice des "Espaces Culture Multimédia"; le ministère de la Jeunesse et des Sports soutient les "points cyb-espace jeune numérique"; la Caisse des dépôts et consignations gère un programme intitulé "cyberbases".

Ces dispositifs nationaux s'interpénètrent souvent au niveau local avec les initiatives des collectivités. Depuis quatre ans, la majorité des régions et de nombreuses collectivités ont mis en place des espaces publics multimédias qui maillent le territoire. Ces actions locales participent à la réduction des inégalités géographiques, culturelles, sociales, économiques... entre les publics présents sur un même territoire. Le moyen le plus efficace de réduire l'inégalité numérique passe en effet par le développement de ces lieux d'accès public à Internet pour les personnes ne possédant pas d'ordinateur ou ne disposant pas d'un accès à Internet. Un moyen rendu encore plus efficace si ces espaces publics offrent une initiation et un approfondissement à la pratique de Internet à ceux qui sont désireux de se familiariser avec les TIC. Actuellement plus de 3 000 lieux publics d'accès à Internet sont ouverts en France.

> QUELQUES EXEMPLES DE POINTS D'ACCÈS PUBLICS À INTERNET

En Pays Roannais

Fin décembre 2004 était inauguré le CyberVisioCentre de Roanne. Le CyberVisioCentre propose aux entreprises, aux collectivités, aux organismes de formation et au grand public l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication :

- **accès Internet**: borne d'accès à Internet et à des outils bureautiques, accessible par cartes. Un animateur multimédia vous accompagne pour l'utilisation des outils informatiques et des services Internet.
- **visioconférence**: la visioconférence est une nouvelle manière de communiquer partout dans le monde comme si votre interlocuteur était dans la même pièce. Elle permet de se réunir sans contrainte de temps ni de lieu, de collaborer sur des documents ou des objets en direct.
- **formation à distance**: site récepteur roannais du réseau Rhône-Alpes des formations continues à distance. En partenariat avec les organismes de formation membres du réseau Rhône-Alpes des formations continues à distance, le centre organise les sessions de formation en fonction des besoins recensés et des ressources offertes. Les pratiques pédagogiques utilisent les cours magistraux à distance par visioconférence, le télé-tutorat par partage d'outils informatiques, l'autoformation sur des CD-Rom pédagogiques, des évaluations et tests à distance, des entretiens et suivis pédagogiques à distance.

Deux autres points publics d'accès à Internet sont disponibles dans le Pays Roannais :

- le cybercentre du Pays de Charlieu qui propose au grand public 5 postes connectés à l'ADSL et un accompagnement humain afin que tout le monde puisse s'initier à ces technologies.
- L'EPN de CoPLER

De plus, le Pays Roannais a le projet de travailler à la mise à disposition d'un espace Internet itinérant.

Contact utile:

Bruno Defour, chargé de mission "économie"

Le Roannais en Rhône-Alpes

Tél: 04 77 44 23 51

Email: bdefour@cgdduroannais.com

Espace Public Numérique des Monts du Lyonnais

Intervenant sur les cantons de Chazelles-sur-Lyon, de Saint Symphorien-sur-Coise et de Saint-Laurent-de-Chamousset, les 3 animateurs multimédia du SIMOLY ont pour principale mission de sensibiliser "gratuitement" la population à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Leur rôle est de faire découvrir l'ordinateur et le multimédia au cœur des communes, dans des lieux publics équipés en matériel informatique (école, bibliothèques, mairies, clubs, salles polyvalentes, MJC,...). Les interventions des animateurs s'organisent à la demande de la commune, des associations ou des écoles, et peuvent se dérouler en soirée. Chaque animateur peut apporter sur place, du matériel informatique, un vidéoprojecteur et un appareil photo numérique selon les thèmes de sensibilisations abordés.

Contact utile:

Xavier Armenteros, Chargé de mission NTIC du SIMOLY

Tél: 04 78 19 01 04

Email: ntic@simoly.fr

EN CONCLUSION, QUELLE DÉMARCHE POUR UN TERRITOIRE ?

Les différentes rubriques du guide ont permis de montrer comment les TIC s'inscrivaient dans toutes les activités concourant au développement d'un territoire. L'appropriation des TIC par les forces vives d'un territoire constitue un enjeu majeur de développement. En raison de la dynamique du secteur des TIC, de l'engagement de nombreux territoires pour développer les projets et les usages des TIC, des attentes fortes des citoyens et des entreprises de disposer d'un environnement de vie et de travail favorable, tout retard pris dans l'appropriation des TIC peut constituer un facteur de récession et de fracture sociale.

Mais comment s'y prendre pour intégrer les TIC dans la stratégie de développement de votre territoire ? Par où commencer ? Quels projets privilégier ? Quelle démarche mettre en œuvre pour garantir le succès de vos initiatives ?

D'une manière synthétique, la démarche que vous devez engager au niveau de votre territoire doit reposer sur les étapes suivantes :

> LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- quelles sont les caractéristiques propres de mon territoire ?
- quel est l'état actuel et prévisionnel en matière de réseaux haut débit ? Reste-t-il des zones blanches, c'est-à-dire des zones non desservies par le haut débit ?
- y a-t-il une initiative départementale ou régionale susceptible d'impacter sur la couverture haut débit de mon territoire ?
- quels sont les acteurs du territoire ?
- quel est le niveau actuel d'appropriation et d'usages des TIC par les acteurs du territoire ?

> SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Sur la base des résultats du diagnostic territorial, quelles sont les orientations et les priorités pour le territoire :

- accroître la couverture haut débit ?
- développer les services pour les citoyens ?
- renforcer l'appropriation et l'usage des TIC par les entreprises du territoire ?
- valoriser les activités touristiques du territoire ?
- optimiser les services des collectivités présentes sur le territoire grâce à la mise en place d'outils et d'applications TIC ?

> LA DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE TIC DU TERRITOIRE

Sur la base des orientations et priorités retenues pour le territoire :

- s'assurer de la mobilisation des acteurs concernés,
- identifier et mobiliser le(s) porteur(s) de projet,
- définir un plan d'actions réaliste,
- mettre en place une structure de suivi et de pilotage de projet,
- identifier et mobiliser les financements nécessaires.

Vous pourrez vous reporter aux autres guides TIC d'accompagnement méthodologique pour obtenir des informations plus détaillées sur des thématiques TIC spécifiques*.

* Les thématiques des guides TIC sont : les services de proximité, le e-Tourisme, le développement économique, les espaces publics numériques, les systèmes d'information géographique, les réseaux et services haut débit, le net territorial.

GLOSSAIRE

- > **ADSL**: Asymmetric Digital Subscriber Line. La technologie ADSL consiste à réutiliser la paire de cuivre du réseau téléphonique commuté qui aboutit chez l'abonné moyennant l'installation de nouveaux équipements dans le répartiteur de l'opérateur et chez l'abonné. L'ADSL est une technologie dite asymétrique car la vitesse de réception des données est plus importante que la vitesse d'émission.
- > **AMPLIVIA**: nom du réseau régional haut débit en Rhône-Alpes mis en place pour desservir les besoins de communautés d'acteurs spécifiques telles que la formation supérieure et la recherche, les lycées, la santé.
- > **CPL**: Courant Porteur en Ligne. La technologie CPL permet d'utiliser le réseau électrique comme support physique pour la transmission de données numériques et l'accès à Internet. Elle peut être mise en œuvre sur le réseau électrique à l'intérieur d'un bâtiment (mode indoor) ou sur les lignes électriques haute, moyenne ou basse tension (mode outdoor).
- > **ADELE**: nom du programme gouvernemental "ADministration ELEctronique 2004/2007". Ce programme traduit la nécessité de donner un cadre pluriannuel, cohérent et coordonné au développement de l'administration électronique en France. C'est le gage d'une réelle mobilisation, dans la durée pour simplifier la vie des usagers, des agents, des entreprises et des collectivités locales.
- > **ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE ou E-ADMINISTRATION**: démarche qui consiste à utiliser les TIC pour simplifier et resserrer les relations entre administration et usagers et moderniser le fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales. Internet est ainsi appelé à participer activement à la construction d'une administration de services tournée vers les besoins et les attentes des usagers.
- > **CENTRE DE RESSOURCES TIC**: structure dédiée à des missions de sensibilisation et d'accompagnement des utilisateurs - entreprises et/ou organismes publics.
- > **CYBERSITE**: appellation spécifique d'un centre de ressource TIC en Rhône-Alpes dont la vocation est de s'adresser à un public d'entreprises.
- > **EPN**: Espace Public Numérique, label désignant une structure de type point d'accès public à Internet.
- > **e-TOURISME**: application des TIC et d'Internet aux activités touristiques. Cela peut prendre la forme de portails Web spécifiques mais concerne également les fonctionnalités de réservation en ligne, ou encore de nouvelles pratiques marketing.

- > **EXTRANET**: réseau de télécommunication constitué d'un intranet étendu pour permettre la communication avec certains organismes extérieurs, par exemple des clients, des fournisseurs, des partenaires divers. Partie d'un intranet accessible à l'extérieur de l'entreprise à des personnes précises (login et mot de passe pour des clients par exemple) sur Internet.
- > **FOAD**: Formation Ouverte et A Distance.
- > **FORMAVIA**: nom du réseau régional des formations continues en Rhône-Alpes.
- > **INTERNET**: ensemble ouvert de réseaux d'ordinateurs reliés à l'échelle de la planète qui à l'aide de logiciels basés sur le protocole TCP/IP, permet aux utilisateurs de communiquer entre eux et d'échanger de l'information.
- > **INTRANET**: réseau interne à une organisation (entreprise, collectivité locale, chambre de commerce) utilisant les mêmes standards et protocoles de communication qu'Internet. Son accès est limité aux seules personnes autorisées. Bien que connecté la plupart du temps à Internet, c'est un réseau fermé et sécurisé grâce à l'utilisation d'un pare-feu.
- > **MODEM**: modulateur-démodulateur. Appareil qui traduit les données numériques d'un ordinateur en signaux analogiques et inversement pour une transmission par un réseau de télécommunication.
- > **PORTAIL**: page d'entrée d'un site web offrant le maximum de liens vers les différentes parties de ce site ou d'autres sites. Il devient ainsi une référence dans son domaine, vers un public donné ou un territoire géographique. C'est ainsi que service-public. fr est devenu le portail de l'administration française.
- > **SIG**: Système d'Information Géographique. Ensemble organisé intégrant le matériel, le logiciel et les données géographiques nécessaires pour permettre la saisie, le stockage, l'actualisation, la manipulation, l'analyse et la visualisation de toutes les formes d'informations géoréférencée.
- > **SMS**: (Short Message Service): Mini-messages sur téléphones portables.
- > **TELEFORMATION**: pratique de formation reposant sur l'accès de ressources distantes. On parle aussi de Formation Ouverte et À Distance (FOAD).
- > **TELEMEDECINE**: pratique permettant la réalisation d'actes médicaux à distance grâce aux réseaux de télécommunications.

- > **TÉLÉPROCÉDURES** : catégorie de téléservices entre les services d'une même administration ou entre différentes administrations. On parle aussi de téléprocédures lorsque la procédure peut être menée de bout en bout de manière électronique.
- > **TÉLÉSERVICES** : services professionnels sécurisés, fournis à distance, via Internet ou un extranet, par une administration publique, au bénéfice des professionnels et des usagers. On parle aussi de téléservices par opposition à téléprocédures comme étant une facilitation électronique sans pour autant permettre la finalisation en ligne d'un acte administratif.
- > **TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication.
- > **TICE** : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation.
- > **USAGER** : personne qui utilise un service public. Le terme usager est générique et invite à mettre en avant l'usage, l'utilisation de la prestation publique. Le terme est à dissocier du citoyen, "personne qui est membre de la cité", ou encore de l'administré, qui suggère une relation de dépendance à celui qui décide et gère la chose publique.
- > **VISIOCONFÉRENCE** : établissement d'une liaison son-image entre deux personnes ou plus, situées dans des lieux géographiques différents afin qu'elles puissent se voir et se parler.
- > **WI-FI (WIRELESS FIDELITY)** : technologie standard d'accès sans fil à des réseaux locaux. Le principe est d'établir des liaisons radio rapides entre des terminaux et des bornes reliés aux réseaux Haut Débit. Grâce à ces bornes WiFi, l'utilisateur se connecte à Internet ou au système d'informations de son entreprise et accède à de nombreuses applications reposant sur le transfert de données. Le WiFi (ou norme 802.11 de son nom technique) atteint en théorie un débit de 11Mbit/s
- > **WIMAX** : cette technologie a de nombreux points communs avec la BLR (Boucle Locale Radio) dont elle pourrait prendre le relais dans la bande licenciée des 3,5 Ghz. Le débit délivré par une station WiMAX est de l'ordre de 70 Mbit/s dans un rayon de 30 km environ autour de la station de base. Le débit distribué à chaque utilisateur dépend de l'architecture du réseau WiMAX, de la densité de stations et de la densité de clients.

BASE DOCUMENTAIRE**> HAUT DÉBIT POUR TOUS, PARTOUT**

Guide à l'usage des décideurs des collectivités territoriales

Délégation aux usages de l'Internet - 2004

<http://delegation.internet.gouv.fr/>

> GUIDE TIC DES PETITES ET MOYENNES COLLECTIVITÉS

Martine Kervinio et alii

Ed. Ficome - mars 2004 - 124 p. 16 €

www.ficome.fr

> POLITIQUES LOCALES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Ed. OTV - mai 2004 - 236 p. Sur demande

<http://iris.telecomville.org>

> RÉSEAUX ET SERVICES TIC POUR LE MONDE RURAL

Sous la direction de Gérard Pelletier

Ed. OTV - décembre 2003 - 112 p. 30 €

www.telecomville.org

> INTERNET POUR TOUS : SITE WEB DE LA DÉLÉGATION AUX SERVICES D'INTERNET

<http://delegation.internet.gouv.fr/>

> ORTEL - OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

IDATE/TACTIS

<http://ortel.alkante.com>

> OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES

DATAR

www.territoires.gouv.fr

> ENQUÊTE SUR LA DIFFUSION DES TIC DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

CREDOC 2004

www.credoc.asso.fr

> LE DÉVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE : LE PROGRAMME ADELE

ADAE

www.adae.gouv.fr

Conseil régional Rhône-Alpes
78, route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-les-Bains Cedex
Téléphone : 04 72 59 40 00
Télécopie : 04 72 59 42 18

www.rhonealpes.fr

Rhône-Alpes Région